

NOTE DE SYNTHÈSE SUR LES AFFAIRES SOUMISES À DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 26 FEVRIER 2009

**APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 21 21 -1 2 DU CODE GÉNÉRAL DES  
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**•DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2009 : VILLE DE COURNON D'AUVERGNE**

*RAPPORT JOINT A LA CONVOCATION.*

---

**URBANISME - FONCIER**

---

**•FONCIER: EPF/SMAF - ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES / AVIS DU CONSEIL  
MUNICD7AL**

**Le Conseil Municipal sera invité à :**

**\* se prononcer favorablement** sur l'adhésion à l'EPF-SMAF de plusieurs collectivités territoriales.

**FINANCES - PERSONNEL**

**BUDGET VILLE: GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT ET  
DE L'IMMOBILIER SOCIAL (OPHIS) POUR LA CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS SITUES  
ZAC DES TOULAIIS A COURNON D'AUVERGNE**

**Le Conseil Municipal sera invité à :**

**\* accorder** une garantie d'emprunt à l'OPHIS, à hauteur de 100 %, pour un prêt de 2 600 000,00 euros, destiné à la construction de 16 logements situés ZAC des Toulais à COURNON D'AUVERGNE.

**• VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA MISSION LOCALE DU SECTEUR  
DE COURNON/BILLOM**

Lors de l'assemblée générale de la Mission Locale, il avait été voté la proposition d'augmenter le montant des cotisations des communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 ; pour COURNON, une augmentation forfaitaire de 5 000,00 euros avait été retenue.

Pour l'année de fonctionnement 2008, cette augmentation n'a pas été intégrée dans le montant de la subvention versée par la Commune ; aussi, il convient de régulariser cette situation.

**Le Conseil Municipal sera invité à :**

\* **adopter** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000,00 euros à la Mission Locale du secteur de COURNON/BILLOM.

• **PERSONNEL : TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATIONS Le**

**Conseil Municipal sera invité à :**

\* **se prononcer favorablement** sur l'ouverture, au tableau des effectifs, des postes suivants, afin de permettre d'une part la nomination d'agents à l'issue de la CAP « promotion interne » et d'autre part de pourvoir au remplacement d'un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite :

Filière administrative /

Rédacteur territorial

2 postes à temps complet

Filière technique /

Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

1 poste à temps complet

Filière culturelle /

Assistant spécialisé d'enseignement artistique 7 postes à temps complet

• **TARIFS 2009: CAMPING MUNICIPAL - EMPLACEMENTS ET LOCATIONS/ MODIFICATION TARIF BUNGALOW TOILE HAUTE SAISON**

Une erreur de tarif s'étant glissée dans la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2008 adoptant les tarifs 2009 des emplacements et locations du camping municipal, il convient de la rectifier.

En effet, il faut lire **294,00 €** pour le tarif bungalow toile, pour une semaine en haute saison (et non 224,00 € comme mentionné).

**Le Conseil Municipal sera invité à :**

\* **se prononcer favorablement** sur la modification de ce tarif.

**• ENCAISSEMENT DE LA REGIE « TENNIS ET MINI-GOLF » SUR LE LOGICIEL « UNICAMP » DU CAMPING MUNICIPAL**

Suite à une demande de la Trésorière Principale, il serait souhaitable d'encaisser les montants relatifs aux locations pour les jeux « tennis et mini-golf » sur le logiciel du camping « Unicamp ».

**Le Conseil Municipal sera invité à :**

\* **se prononcer favorablement** sur cette proposition.

## **TRAVAUX - EAU - TRANSPORT**

**\* DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT : PROGRAMME 2009**

Au titre des opérations subventionnables, deux dossiers peuvent être présentés :

1° / le complexe scolaire Henri Bournel : Réfection de l'étanchéité des toitures terrasse

2° / l'école maternelle Pierre Perret : Remplacement des menuiseries bois par des menuiseries aluminium

**Il sera demandé au Conseil Municipal :**

\* **d'approuver** les projets de travaux pour le complexe scolaire Henri Bournel et l'école maternelle Pierre Perret :

\* **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la dotation globale d'équipement : programme 2009, selon le détail ci-dessous :

Coût des projets : 93 370,93 € HT, soit : 111 671,6 € TTC

Montant DGE sollicité (soit 30 % du montant des projets HT)    **28 011,28 €**

**• BUDGET PRIMITIF 2009 : SERVICE DE L'EAU - ADOPTION**

*(BUDGET JOINT A LA CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL)*

**Le Conseil Municipal sera invité à :**

\* **adopter** le budget primitif 2009 du Service de l'Eau qui s'équilibre aux montants suivants :

\* Section d'investissement :        825 050 euros (HT)

\* Section de fonctionnement :    1 714 830 euros (HT)

**• BUDGET PREVIITD7 2009 : SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - ADOPTION**

*(BUDGET JOINT A LA CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL)*

**Le Conseil Municipal sera invité à :**

**adopter** le budget primitif 2009 du Service de l'Assainissement qui s'équilibre aux montants suivants :

- \* Section d'investissement : 1 338 340 euros (HT)
- \* Section de fonctionnement : 2 074 700 euros (HT)

• **EAU ET ASSAINISSEMENT : VOTE DES TARIFS 2009**

A l'issue de la deuxième année d'activités et après une baisse significative des tarifs depuis le passage en régie des services de l'eau et de l'assainissement, il est proposé pour 2009, de reconduire à l'identique les tarifs adoptés en 2008.

**Il sera demandé au Conseil Municipal :**

- \* **d'approuver** la grille tarifaire 2009 de la régie de l'eau et de l'assainissement.

• **BUDGET EAU : INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR PRINCIPAL Le Conseil**

**Municipal sera invité à :**

\***se prononcer favorablement** sur l'octroi annuel de l'indemnité dite de conseil au receveur municipal, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 ;

- \* **fixer** le taux de cette indemnité à 100 %.

\* **BUDGET ASSAINISSEMENT : INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR PRINCIPAL Le**

**Conseil Municipal sera invité à :**

\* **se prononcer favorablement** sur l'octroi annuel de l'indemnité dite de conseil au receveur municipal, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 ;

- \* **fixer** le taux de cette indemnité à 100 %.

**CULTURE - SPORTS - CINEMA - JUMELAGES - COOPERATION**

• **FESTIVAL PUY-DE-MOMES : CONVENTION AVEC LA VILLE DE LE CENDRE**

Dans le cadre du développement du festival de spectacles jeunes publics « Puy-de-Mômes », la Ville de COURNON a répondu favorablement à la demande de la Ville de LE CENDRE de participer à l'édition 2009. Aussi, il est nécessaire d'établir une convention précisant les modalités techniques et financières de ce partenariat.

**Le Conseil Municipal sera invité à :**

" **autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention à intervenir avec la Ville de LE CENDRE.

**•FESTIVAL PUY-DE-MOMES: CONVENTION AVEC LA VILLE DE PONT DU CHATEAU**

Dans le cadre du développement du festival de spectacles jeunes publics « Puy-de-Mômes », la Ville de **COURNON** a répondu favorablement à la demande de la Ville de **PONT DU CHATEAU** de participer à l'édition 2009. Aussi, il est nécessaire d'établir une convention précisant les modalités techniques et financières de ce partenariat.

**Le Conseil Municipal sera invité à :**

\* **autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention à intervenir avec la Ville de **PONT DU CHATEAU**.

**ENFANCE - JEUNESSE - EDUCATION**

**•CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES CEMEA : ORGANISATION D'UNE SESSION DE FORMATION BAFA**

La Ville de **COURNON** organise, en partenariat avec l'association des **CEMEA**, une session de formation au **BAFA** pour les jeunesournonnais ainsi que pour des agents de la Collectivité. Aussi, il est nécessaire d'établir une convention avec cette association, précisant les modalités techniques et financières de ce partenariat.

**Le Conseil Municipal sera invité à :**

\* **adopter** les termes de la convention précisant les modalités d'organisation de cette session de formation **BAFA** avec l'association des **CEMEA** ;

\* **autoriser** Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

**• POINT INFORMATION JEUNESSE : FORMATION DES BABY-SITTERS ET ACTION CITOYENNETE**

**Le Conseil Municipal sera invité à :**

\* **fixer** à 5 euros la participation financière pour les jeunes inscrits à la formation « gestes de premiers secours » ou à la session de recyclage, dispensées par « l'Association des Secouristes Français Croix Blanche des Volcans », dans le cadre des projets « baby-sitting » et « action citoyenneté », organisés par le Point Information Jeunesse.

Pour information, le coût de ces formations s'élève à :

70,00 € par personne, pour une session de formation générale, 20,00 €  
par personne, pour une session de recyclage.

## ADMINISTRATION GENERALE

- **BAIL COMMERCIAL MADAME AZNAR MOHAMMED-SAID-AHMED - 4, PLACE DE LA MAHUE**

Le *bail* précaire mppjjj jgyec Madame Aznar MOHAMMED-SAID-AHMED *pour* le local commercial 4, place de la Mairie, arrivant à son terme le 31 mars prochain, il convient donc de signer un bail commercial.

**Il sera demandé au Conseil Municipal :**

- **de se prononcer favorablement** sur l'établissement d'un bail commercial 3, 6, 9 ans au profit de Madame Aznar MOHAMMED-SAID-AHMED, pour une activité de retouches et couture, moyennant un loyer annuel de 2 652,00 euros HT, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009 ;
- **d'autoriser** Monsieur Le Maire à signer ledit bail.

- **BAIL COMMERCIAL MADAME BEATRICE CROUZET - 4 BIS, PLACE DE LA MAIRIE**

Le bail précaire conclu avec Madame Béatrice CROUZET pour le local commercial 4 bis, place de la Mairie, arrivant à son terme le 31 mars prochain, il convient donc de signer un bail commercial.

**Il sera demandé au Conseil Municipal :**

- **de se prononcer favorablement** sur l'établissement d'un bail commercial 3, 6, 9 ans au profit de Madame Béatrice CROUZET, pour une activité d'esthéticienne, moyennant un loyer annuel de 2 724,00 euros HT, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009 ;
- **d'autoriser** Monsieur Le Maire à signer ledit bail.

- **BAIL COMMERCIAL MONSIEUR JEAN-MICHEL GRECK - 2, PLACE DE LA MAIRIE / RESILIATION ANTICIPÉE A L'AMIABLE**

Le bail commercial 3, 6, 9 ans a été conclu entre la Ville de COURNON D'AUVERGNE et Monsieur Jean-Michel GRECK, pour son activité de photographe, à compter du 31 décembre 2007. Pour des raisons financières et de santé, Monsieur GRECK a demandé une résiliation anticipée à l'amiable de son bail.

**Il sera demandé au Conseil Municipal :**

- **de se prononcer favorablement** sur la demande de résiliation anticipée à l'amiable du bail commercial de Monsieur Jean-Michel GRECK, à compter du 28 février 2009 ;
- **d'autoriser** Monsieur Le Maire à signer la résiliation dudit bail commercial.

- **TARDIFS 2009 : VACATIONS FUNERAIRES DE POLICE - MODIFICATION DU TARIF**

Par délibération en date du 13 novembre 2008, le montant de la vacation funéraire de police a été fixé à 15,30 €. Or, depuis la loi du 19 décembre 2008, le montant unitaire de ces vacations doit désormais s'établir entre 20 et 25 €.

**Il sera demandé au Conseil Municipal :-**

\* **de se prononcer favorablement** sur la modification du tarif unitaire des vacations funéraires de police et de fixer ce tarif à **20,00 €**.

• **RETROCESSION CONCESSION N129 : CIMETIERE DE LA MOTTE**

Monsieur Joseph BUCHE souhaite rétrocéder à la Ville de COURNON, la concession N129 dont il est titulaire.

**Il sera demandé au Conseil Municipal :**

\* **de se prononcer favorablement** sur cette proposition de rétrocession, moyennant une indemnisation de **472,59 €** à verser à Monsieur Joseph BUCHE.

• **MARCHES : LOCATION / MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS ET DUPLICOPIEURS**

**Il sera demandé au Conseil Municipal :**

\* **d'autoriser** Monsieur Le Maire à confier à l'entreprise DESK le lot n° 1 du marché de location/maintenance de photocopieurs pour un montant de 45 672,03 € et à l'entreprise DACTYL BURO le lot n° 2 du marché de location/maintenance de duplicopieurs pour un montant de 27 502,08 € HT ; ces entreprises avaient été retenues par la Commission d'Appel d'Offres du 05 février dernier.

\* **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

**Diffusion /** Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

**Copie pour information /** Cabinet du Maire - Direction Générale des Services- Direction Générale Adjointe des Services